

# Discours d'inauguration du congrès ABF 2017

Madame la Ministre de la Culture,  
Madame la Sénatrice, Sylvie Robert  
Madame la Présidente du groupe Île-de-France et Vice-Présidente nationale de l'ABF,  
Sylvie Larigauderie,  
Chers collègues,  
Chers amis,

Pour commencer je voudrais vous dire, Mme Nyssen, combien l'ABF se réjouit qu'une éditrice d'une grande maison d'édition, exigeante, plurielle et ouverte sur le monde, ait été nommée à la tête du Ministère de la Culture, d'autant plus que nous avons une histoire commune autour de la collection "Les Belles oubliées". L'ABF y voit un signe positif pour les bibliothèques et nous espérons un travail encore plus fructueux avec votre Ministère.

Depuis notre congrès 2016 à Clermont Ferrand, consacré à l'innovation, nous avons connu une année dense et riche en rebondissements. Je pense bien sûr à l'élection présidentielle qui fut pleine de suspense à l'image d'un thriller qui se termine bien avec l'élection d'un candidat démocrate et favorable à la Culture et en particulier aux bibliothèques. L'extrême droite a pu être repoussée mais connaît un score important et en augmentation constante. C'est à nous tous, en tant qu'individus mais aussi dans nos bibliothèques, de continuer notre travail en faveur de l'ouverture sur le monde.

Entre les deux tours de l'élection présidentielle, notre association avait rappelé les orientations fondamentales qui guident l'action quotidienne des bibliothèques :

- offrir un accès libre aux bibliothèques pour tous les habitants quels que soient leur statut, leurs origines sociales ou le pays d'où ils viennent ;
- permettre à tous les habitants de se retrouver dans les actions ou les collections des bibliothèques et même de pouvoir y participer ou s'y impliquer ;
- proposer des collections pluralistes et une programmation ouverte sur le monde et non pas limitées à la France voire au patrimoine régional. Il s'agit bien du respect des droits culturels acté dans deux lois récentes (LCAP et NOTRe) ;
- donner un libre accès à toutes les informations dans tous les champs du savoir, ainsi qu'aux recherches des historiens (sur toutes les périodes de l'histoire du pays, histoire européenne, histoire mondiale).

Nous y serons vigilants comme pour tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les bibliothèques. Les tentations de censure n'ont pas disparu et resurgissent périodiquement, parfois là où on s'y attend le moins : un album jeunesse sur la nudité,

une bande-dessinée où deux jeunes femmes s'embrassent ou des livres érotiques dans la lignée de 50 nuances de Grey enlevés à la demande du Maire.

Il me semble que nous sommes à un moment charnière pour les bibliothèques qui se sont développées mais sont aujourd'hui fragilisées.

Il y a en effet de multiples raisons de se réjouir :

- Le nombre de bibliothèques s'est accru ces quinze dernières années et les nouveaux équipements ou ceux qui ont pu se rénover, offrent une autre expérience de la bibliothèque et démultiplient les services dans et hors les murs. Côté lecture publique, il y a des bibliothèques type 3<sup>e</sup> lieu, (même si certains ont dernièrement décrié ce concept) parmi les plus récentes celle de Lezoux ou de Thionville. Côté université, il y a des Learning Center très innovants comme Lilliad à Lille 1.
- La dernière enquête sur la fréquentation devrait confirmer qu'il y a de plus en plus de monde dans les bibliothèques hors inscriptions fermes.
- Nombre d'élus locaux et nationaux sont de plus en plus sensibles à la question de la lecture publique.

Il y a cependant des motifs d'inquiétude :

- La baisse des dotations aux collectivités a très fortement impacté certaines bibliothèques y compris dans de grandes collectivités: des budgets d'acquisition parfois divisés par deux en une ou deux années... ainsi que des réductions de personnel. Cette tendance semble durable.
- La remise en cause des missions de certaines bibliothèques départementales de prêt, comme celle des Yvelines qui a mis fin de manière peu concertée et très rapide aux services de base à destination des bibliothèques de leur réseau.
- La fermeture ou les menaces de fermeture de bibliothèques en lien avec l'absence de projet cohérent de lecture publique ou la baisse des dotations comme à Grenoble. Dans ce dernier cas, même si le maillage communal peut paraître dense avec un certain nombre d'équipements à moins de quinze minutes, la proximité peut être nécessaire d'un point de vue symbolique pour le quartier doté d'une bibliothèque. Les habitants sont légitimement attachés à leur bibliothèque de quartier et ne se reconnaissent pas forcément dans une grande médiathèque même à 5 minutes à pied, pouvant être perçue comme froide et où ils se sentent plus perdus.
- Une méconnaissance des nouveaux décideurs (élus ou direction générale) lors de l'importante alternance aux dernières élections municipales qui a pu conduire à des décisions contre-productives concernant la lecture publique.
- Le retard accumulé par rapport à nos voisins européens dans la construction de bibliothèque Universitaire façon Learning Center.
- Un manque de moyen flagrant pour les Bibliothèques Universitaires notamment à cause des acquisitions numériques.

Plus que jamais nous avons besoin d'un état stratège qui envoie des signaux forts aux collectivités territoriales, aux universités et qui les accompagnent avec des dotations significatives. La baisse de la DGD en 2017, vous en conviendrez, ne va pas du tout dans ce sens.

Pendant la campagne Présidentielle, le candidat, devenu Président, Emmanuel Macron a marqué son attachement à l'ouverture des bibliothèques le dimanche. Suite au rapport de la sénatrice Sylvie Robert, l'ABF s'est aussi engagée sur l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques, notamment en co-éditant un ouvrage avec le Ministère de la Culture et en organisant en région des journées d'étude. Cependant notre association ne se focalise pas sur le dimanche qui n'est pas, à notre avis, pertinent partout et en tout cas plus complexe à mettre en oeuvre. Prendre le temps du dialogue social est indispensable. Les modes de vie sont loin d'être homogènes sur tout le territoire français et la localisation de certaines bibliothèques facilitent ou pas certains types de fréquentation. Sans compter que les baisses généralisées des moyens dans les collectivités territoriales amènent certaines d'entre elles à réduire les horaires et les services.

Renforcer le maillage territorial nous paraît encore nécessaire malgré les avancées de ces dernières années. 11 millions de personnes à plus de 15 minutes d'une bibliothèque ce n'est pas rien. Une partie non négligeable de la DGD doit continuer à permettre d'améliorer la proximité des bibliothèques, de rénover ou d'agrandir certains équipements. C'est pourquoi nous avons consacré notre congrès 2017 à cette question cruciale des inégalités territoriales au regard de l'égalité des chances.

J'en profite pour remercier le comité de pilotage, le groupe Île de France, les autres membres du bureau national et les permanents qui, par leur investissement ont œuvré pour la programmation et l'organisation du très beau congrès.

Le sujet d'une loi sur les bibliothèques est sur la table depuis quelques mois notamment dans le cadre d'un travail de recherche intitulé Bibliodroit. L'ABF est très partagé sur l'intérêt d'une loi qui risquerait d'être plus un frein qu'un levier de développement si le cadre était trop rigide sur la définition d'une bibliothèque et des normes à respecter. Même s'il y avait des sanctions ou un droit opposable, il n'est pas du tout certain que les collectivités se précipiteraient pour construire un équipement, cf. la loi DALO dont on mesure bien les difficultés de mise en oeuvre.

En revanche, les bibliothèques ont ardemment besoin d'un environnement juridique clarifié et favorable à l'exercice de nos missions de service public concernant la liberté d'acquisition, ou de la programmation culturelle et bien sûr au niveau du numérique pour le droit de prêt des livres numériques et l'accès à des contenus culturels numérisés. Sans oublier les droits sur lecture publique pour les heures de conte en particulier, l'ABF a d'ailleurs manifesté son désaccord auprès de la SCLEF, avec laquelle nous sommes en discussion, pour tout paiement par les bibliothèques. Sur les livres numériques, les catalogues qui nous sont accessibles sont encore trop restreints, les conditions de prêt

insatisfaisantes dans certains cas et les coûts d'achat des licences encore prohibitifs pour notre usage. La question d'un droit de prêt numérique mériterait, à notre avis, d'être posée sérieusement. Nous espérons pouvoir compter sur vous, Madame La Ministre, pour débloquer la situation.

Par ailleurs, l'ABF travaille depuis le premier trimestre 2016 avec les équipes du service du livre et de la lecture et un groupe d'expert, à une grande enquête sur l'impact social et économique des bibliothèques, - Anne Verneuil, responsable de la commission Advocacy y reviendra juste avant la conférence inaugurale. C'est un chantier prioritaire identifié par le conseil national de l'ABF car il devrait permettre de montrer aux décideurs que les bibliothèques ont un rôle important dans la société française. Après la période d'attente d'un nouveau gouvernement, je formule le vœu que cette enquête puisse maintenant passé aussi rapidement que possible à une étape de mise en œuvre. Dans d'autres pays européens, Espagne, Pays-Bas et Danemark, des enquêtes identiques ont permis d'inscrire durablement les bibliothèques dans l'agenda politique et ont contribué à changer l'image de celles-ci auprès du grand public.

A ce sujet il nous paraît important de travailler dans les mois qui viennent sur l'image des bibliothèques grâce à une campagne de promotion nationale auprès des français. En effet, les bibliothèques ont changé mais leur image auprès du grand public reste encore un peu poussiéreuse. Cela pourrait s'articuler autour de la nuit des bibliothèques, - pardon- Nuit de la lecture dans les bibliothèques et les librairies, dont la première édition a eu lieu en janvier de cette année, à partir d'une idée proposée par la sénatrice Sylvie Robert, reprise par le Ministère de la Culture et à laquelle l'ABF a apporté son plein soutien en mobilisant son réseau. Une deuxième édition est d'ailleurs attendue et même souhaitée par de nombreux professionnels.

C'est dans cette esprit de promotion des bibliothèques que l'ABF et Bibliothèques sans frontières ont mené à l'occasion des élections nationales une campagne de plaidoyer en deux temps :

- premièrement pendant la campagne présidentielle où nous avons posé quatre questions aux candidats sur la démocratie et la citoyenneté (garantir le pluralisme, la laïcité...), sur les inégalités territoriales, l'accès au numérique et les horaires d'ouverture.
- deuxièmement pendant les élections législatives où nous avons conduit 2 actions :
  - d'une part une pétition citoyenne qui a recueilli à ce jour plus de 4 700 signatures ;
  - d'autre part en direction des candidats afin qu'ils s'engagent à agir en faveur des bibliothèques sur la base d'une charte à signer. Plus de 300 candidats dont plus de 75 présents au second tour ont signé cette charte :
    - Pour l'élargissement des conditions d'accès et des horaires d'ouverture ;

- Pour le soutien à la construction de nouvelles bibliothèques dans les zones qui en manquent ;
- Pour le maintien et l'augmentation des budgets dédiés aux bibliothèques incluant le remplacement ou l'embauche de personnels qualifiés dans ce domaine ;
- Pour l'affectation de 10% de la réserve parlementaire au soutien aux bibliothèques les moins bien dotées du territoire, sous réserve de son maintien.
- Pour la sanctuarisation des budgets dédiés à la lecture publique - notamment la dotation générale de décentralisation de la loi de finances qui doit retrouver son niveau de 2016 ;
- Pour rendre obligatoire dans chaque département l'adoption d'un plan d'action pour le développement des bibliothèques et de la lecture publique.

Je tiens à remercier Patrick Weil, président de BSF, excusé ce jour et représenté par Jérémy Lachal, directeur général de BSF, pour le formidable travail réalisé en commun sur cette campagne.

Avant de vous remettre cette charte en invitant Jérémy Lachal à la tribune, je voudrais conclure en insistant sur le fait que les bibliothèques sont des lieux de culture, d'accès à l'information sous toutes ses formes, des lieux pour se forger une citoyenneté, des lieux pour apprendre à vivre ensemble, des lieux de toutes les rencontres y compris du 3ème type... les bibliothèques sont des lieux malléables capables de s'adapter au contexte et de faire le lien avec les autres politiques culturelles, sociales et éducatives de la collectivité dans laquelle elles s'inscrivent. Quand la bibliothèque est solide et dynamique, animée par des professionnels ou des bénévoles formés, c'est l'équipement communal et intercommunal le plus fréquenté qu'il faut conforter et valoriser.

Xavier Galaup  
Président de l'ABF